

## COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL Tél.: 02.99.07.57.22

Email: mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

http://www.saintmalonsurmel.fr/

Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID: 035-213502909-20250919-D\_20250919\_01-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation: 29 août 2025

Conseillers en exercice: 14

Présents: 10

Votants: 14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. Joël LORAND, adjoint.

Et les conseillers suivants : M. BASTARDIE Pierre, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Manon DEMEURANT, M. Hervé DREUSLIN, Mme Erell LISSILLOUR, M. Pascal ROUILLE, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire générale de mairie.

Excusés : Mme Sonia HUBY, Mme Brigitte PIERRARD, Mme Héléna LERAY et Mme Catherine PUISSEGUR.

Procuration : Sonia HUBY à Hervé DREUSLIN, Héléna LERAY à Joël LORAND, Brigitte PIERRARD à BASTARDIE Pierre et Catherine PUISSEGUR à Gilles LE METAYER.

Secrétaire de séance : M. Pascal ROUILLE.

## 2025-09-19/01 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants et L 153-41 et suivants et R 153-20 et suivants ;

Vu le Plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune, qui a été approuvé par délibération en date du 17 janvier 2019 et modifié par délibération du 12 juin 2020 ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2023 prescrivant la procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 14 mai 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan local d'Urbanisme ;

Vu le déroulement de l'enquête publique du 3 juin 2025 au 3 juillet 2025 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 juillet 2025 donnant un avis favorable avec une réserve : classement en espace Boisé Classé de la châtaigneraie cadastrée C1167 a ; Considérant que les résultats de ladite enquête justifient un ajustement à la modification n°1 du PLU de SAINT-MALON-SUR-MEL, à savoir le classement de la parcelle C1167 en espace boisé classé.

Entendu les éléments ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID: 035-213502909-20250919-D\_20250919\_01-DE

CONSIDERANT que la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de droit commun n°1 telle qu'elle est annexée à la présente ;
- DÉCIDE que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département ;
- DÉCIDE que la modification de droit commun n°1 sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi qu'à la Préfecture et en Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métaver